



**BANQUES-INFOS-RECOURS**

Avenue André Dulin

Lombaze

17320 Marennes

Tel :06 22 71 04 87

Mail : [contact@banques-infos-recours.fr](mailto:contact@banques-infos-recours.fr)

## Société

### Vos références : (référence dossier)

Madame, Monsieur,

Je fais suite au courrier reçu sous la référence (précisez la référence) concernant une demande de paiement correspondant à (facture, contrat, etc.). J'ai réglé le (date) la somme demandée. Cependant, je m'aperçois que j'ai réglé des frais qui n'étaient pas dus.

En effet, les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier (article L. 111-8 du code des procédures civiles d'exécution). Cela englobe les frais (précisez : de dossier, de recouvrement ou de correspondance) que vous m'avez imputé.

Or le fait pour une société de recouvrement de solliciter ou de percevoir des frais de recouvrement dans des conditions contraires à l'article L. 111-8 du code des procédures civiles d'exécution est interdit (art. L. 121-21 du code de la consommation).

Vous encourez une peine d'emprisonnement de deux ans et une amende de 300 000 euros au plus. Le montant de l'amende peut même être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du manquement, à 10 % de votre chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits.

Je vous demande de me rembourser la somme correspondant à ces frais sous 15 jours.

Je vous informe que je signale, par ailleurs, ces agissements à la DDPP du (Département de la société) ainsi qu'à la figec

Votre nom

Page 2

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Copie : [contact@banques-infos-recours.fr](mailto:contact@banques-infos-recours.fr)